



Charte de l'Université Libre des Pays des Grands Lacs pour la science ouverte

*Diffusion en libre accès
des publications scientifiques produites
par ses chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s
et doctorant.e.s*

Préambule

Considérant le cadre normatif national, international via notamment les textes de références suivants :

- La recommandation sur la science ouverte de l' UNESCO , 2021.
- Le Plan national du numérique horizon 2025, du trois septembre 2019,
- Le cadre normatif du système LMD en République Démocratique du Congo de mars 2018
- Le vade mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire, 4ème Edition, d'octobre 2020

Considérant que la science est un bien commun que nous devons partager et ouvrir le plus possible à la société,

L'Université Libre des Pays des Grands Lacs(ULPGL), par cette présente charte, s'engage à mettre en œuvre une politique résolue et raisonnée en faveur de la science ouverte.

Pour ce faire :

L'ULPGL se donne pour objectif

de développer les moyens nécessaires à un dépôt en texte intégral dans l'archive ouverte de l'établissement, afin de proposer un service d'archive ouverte cohérent et fédérateur aux enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s

L'ULPGL se donne les priorités suivantes :

- ✓ Systématiser le signalement et le dépôt en texte intégral des publications dans son archive ouverte.
- ✓ Encourager une diffusion responsable des résultats de recherche en privilégiant les revues en accès ouvert.
- ✓ Accompagner l'appropriation sociale des connaissances scientifiques.
- ✓ Garantir la propriété intellectuelle des chercheurs et enseignants-chercheurs.
- ✓ Développer une culture de gestion des données selon le modèle FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable)

L'ULPGL s'engage à :

- ✓ *Accompagner le développement des pratiques de science ouverte et la montée en compétences, en proposant des formations et en offrant des services*
- ✓ *Promouvoir une recherche plus ouverte et qualitative notamment en participant au mouvement de redéfinition des critères d'évaluation de la recherche qui intègre l'ouverture à la société*
- ✓ *Favoriser une science collaborative, impliquant la participation citoyenne et le croisement des connaissances scientifiques avec les savoirs et compétences détenus par les partenaires non académiques, pour favoriser l'appropriation de la science par les acteurs sociaux.*
- ✓ *S'ouvrir à la co-construction des savoirs et à des initiatives citoyennes de diffusion de l'information.*
- ✓ *Déposer toutes les publications disponibles à partir de 2000 dans son archive ouverte*

Fait à Goma, le 07 juillet 2022

Présidente du conseil d'Administration

Président du Conseil Scientifique

Secrétaire général académique